

Le CHSCTA s'est réuni en configuration hybride pour une séance ordinaire présidée M. Brandouy (recteur), assisté de M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines (DRH) et M^{me} Van de Vijver, secrétaire générale adjointe directrice support et expertise (DSE). Les représentants de la FSU étaient, à une exception près, présents au rectorat :

- Guy Bourgeois (SNES).
- Valérie Debliqui (SNASUB).
- Maud Ducret (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de la Haute-Marne)
- Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de l'Aube).
- Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire du CHSCTA).

Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire du CHSCT des Ardennes) et Alexandre Carret (SNES, secrétaire du CHSCT de la Marne) ont également siégés

Le seul point à l'ordre du jour concernait la crise sanitaire. Le recteur a introduit brièvement la séance avant de laisser le DRH présenter la situation sanitaire en cette rentrée de septembre 2021.

L'administration était globalement satisfaite des conditions de rentrée, les représentants des personnels un peu moins...Il est vrai que tous les élèves ont bénéficié d'une reprise des cours mais les conditions de travail des personnels sont tout de même dégradées, pour les personnels des établissements scolaires ou des services académiques. Selon le point presse du rectorat, seules 25 classes étaient fermées, peu d'élèves et de personnels sont positifs à la covid (<https://www.ac-reims.fr/covid-19-point-de-situation-au-17-septembre-2021-122768>). L'offre vaccinale pour les élèves de plus de 12 ans est proposée dans 76 établissements.

Il faut toutefois relativiser les statistiques des cas positifs car elles dépendent des déclarations des agents ou des familles pour les élèves. Les cas asymptomatiques passent également inaperçus.

Des campagnes de tests vont débuter la semaine prochaine, dans le 1^{er} degré (13 000 tests par semaine dans l'académie). En ce qui concerne les élèves vaccinés (12-18 ans), le recteur a indiqué, de mémoire, que 70 % ont reçu la première injection et plus de 50 % la seconde.

L'obligation vaccinale, définie dans la loi du 05 août 2021, s'applique pour certaines de nos professions (personnels infirmiers, PSY-EN...) ou des personnels travaillant dans les mêmes locaux que des personnels de santé. La première échéance, pour la première dose de vaccin, était fixée au 15 septembre. Une très grande majorité d'agents concernés a satisfait à cet impératif. Le recteur a affirmé qu'il y avait eu une relance auprès de ces agents mais, à partir du lundi 20 septembre, il appliquera la loi en les suspendant, sans traitement. Le contrôle de l'obligation vaccinale est bien évidemment soumis au règlement général sur la protection des données (RGPD). Il est transmis au service de la délégation académique à la santé (DAS) et ne figure pas dans le dossier administratif de l'agent, et répond à l'interpellation des représentants des personnels de la FSU qu'il n'a donné aucune directive aux départements pour récolter ces données vaccinales que seule la DAS est habilitée à cette récolte de données !! La FSU a interpellé le recteur en évoquant 2 situations problématiques mettant en cause la gestion de l'obligation vaccinale. Le recteur a reconnu ces erreurs.

Les personnes vulnérables ont également été évoquées. Leur situation est définie par le décret du 08 septembre 2021. Le nombre de personnels en autorisation spéciale d'absence (ASA) sera communiqué au prochain CHSCTA, prévu le 14 octobre.

La FSU a mentionné les recommandations incitant à équiper les établissements scolaires de capteurs de CO₂. Leur installation dépend du bon vouloir des collectivités territoriales, propriétaires des locaux. À ce jour, seule la région Grand-Est s'est positionnée pour équiper les lycées.

La fin de la réunion a permis d'échanger avec le recteur, qui n'a pas semblé indifférent, sur la thématique de la prévention.

Les représentants des personnels FSU membres du CHSCT académique.